

Rythmes scolaires, ce sera 4,5 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018

Le maire, Jean Gaillard, l'a confirmé en Conseil Municipal



Rythmes scolaires, ce sera 4,5 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018

C'est sous la présidence du maire, Jean Gaillard, que s'est tenue le jeudi 15 mars la réunion du Conseil Municipal. Neuf délibérations étaient à l'ordre du jour dont sept ont été votées à l'unanimité, les deux autres furent validées mais avec une abstention pour l'une et trois abstentions pour l'autre.

Le premier débat qui amena une abstention concernait la suppression de la régie de redevances d'occupation temporaire des voies publiques et droits de place sur le marché. « La méthode actuellement employée est archaïque, lourde en temps agents, pour un gain de 70 euros par mois », exposait Claudine Carayol laquelle propose en remplacement la remise d'une facturation à chacun des commerçants venant sur le marché. Ce qui ne convient pas à un Conseiller Municipal lequel estime « qu'à force de supprimer du travail aux employés on va vers la suppression d'emplois ».

Le second débat porta sur le projet de la salle de spectacle qui nécessite une acquisition d'un terrain jouxtant la salle polyvalente dont le propriétaire se voit attribuer en échange un terrain communal. Les trois Conseillers Municipaux de l'opposition présents s'y opposent par principe car n'étant pas favorables à la réalisation d'une salle de spectacle.

Parmi les autres débats à noter celui des questions diverses où il fut question des rythmes scolaires. Une vive discussion s'engagea entre le directeur de l'école primaire, Patrick Naud, qui n'accepte pas la décision du maire de garder le rythme scolaire à 4,5 jours alors que l'association des parents d'élèves proposait 4 jours. Ce à quoi Jean Gaillard répond « qu'il a suffisamment consulté toutes les personnes concernées pour suivre la majorité d'entre elles qui ont émis leurs désirs de garder les 4,5 jours ».

Quant au projet d'aménagement paysager et piétonnier du centre bourg, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre parmi les 16 candidatures examinées a été attribué à IDETEC de Seysses. Il s'agit d'un projet réalisable en plusieurs tranches dont le coût s'élève à 528 000 euros, subventionné à 70%. La première tranche concernera l'entrée nord de Pavie.